

**RAPPORT D'INFORMATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017**

**Objet : Compte-rendu des décisions du Maire et des actions en justice**

**Rapporteur : Pascal CHARMOT**

En vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014 portant délégations du Conseil municipal au maire de certaines attributions, **il est rendu compte ci-dessous au Conseil municipal des décisions prises dans ce cadre :**

N°	DATE	OBJET DE LA DECISION	DETAILS
DC2017-038	10/10/2017	<b>Décision portant acceptation d'un don</b> Roger Forestier - L'Horloge de Tassin la Demi-Lune	Régularisation de l'acceptation d'un don d'une toile de 46 x 55cm effectuée en 2014 par l'épouse de l'artiste décédé
DC2017-039	20/10/2017	<b>Attribution Marché Public Marché n°17-033</b> Achat et livraison de CD pour la Médiathèque de Tassin La Demi-Lune	<u>Attributaire</u> : CVS  Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum (exprimés en valeur) conclu avec un opérateur économique (une entreprise unique ou un groupement d'entreprises) et passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins et ce, dans les conditions du C.C.A.P.  Montants minimum et maximum des commandes susceptibles d'être passées définis comme suit : - Minimum : 4 000 € HT / an ; - Maximum : 11 000 € HT / an.  Accord-cadre conclu pour une période initiale et ferme de deux ans à compter de sa date de notification reconductible tacitement une fois pour une période de deux ans. Il expirera automatiquement à l'issue de ces quatre années.  <u>Date de notification du marché</u> : 20/10/2017.
DC2017-040	24/10/2017	<b>Attribution Marché Public Marché n°17-034</b> Réalisation d'un schéma directeur des systèmes d'information de la Ville et du CCAS de Tassin La	<u>Attributaire</u> : SYNEOR CONSULTING  Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum (exprimé en valeur) conclu avec un opérateur économique (une entreprise unique ou un groupement d'entreprises) et passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

		Demi-Lune	<p>relatif aux marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins et ce, dans les conditions du C.C.A.P.</p> <p>Montant maximum des commandes susceptibles d'être passées défini comme suit : 50 000 € HT / an.</p> <p>Contrat conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification.</p> <p><u>Date de notification du marché:</u> 24/10/2017.</p>
DC2017-041	30/10/2017	<p><b>Attribution Marché Public Marché n°17-032</b></p> <p>Rénovation du parvis de l'Espace Culturel L'Atrium à Tassin La Demi-Lune</p>	<p><u>Attributaire :</u> EIFFAGE GENIE CIVIL - ETS GAUTHEY</p> <p><u>Montant du marché :</u> 30 374,00 € HT soit 36 448,80 € TTC (avec TVA à 20%).</p> <p><u>Date de notification du marché:</u> 30/10/2017.</p>

Enfin, vous trouverez ci-dessous un état des actions contentieuses intentées dans le cadre de cette délégation, à l'initiative de tiers :

### 1. Marchés Publics :

- Objet de l'action en justice :  
Action en justice entamée par STUDIO PYC suite à la résiliation du marché par la Ville (marché n°15-021 – « Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une Maison des Familles dans l'ancienne villa des Jardins de l'Hôtel de Ville »). STUDIO PYC a saisi le Comité Consultatif de Règlement Amiable des litiges. Dans l'attente de l'aboutissement des négociations entre les deux parties pour la conclusion d'un accord transactionnel.
- Objet de l'action en justice :  
Construction du pôle multi-associatif MJC-CPNG "L'Oméga" : Dépôt d'un référé-expertise en mars 2015 auprès du Tribunal Administratif de Lyon, pour recherche des responsabilités des différentes entreprises du chantier quant aux nombreuses malfaçons.  
Remise d'un compte-rendu de la réunion du 21/07/2017 en octobre 2017 dans lequel des pièces aux parties sont de nouveau demandées (un pré-rapport devrait être fourni courant novembre 2017).

### 2. Urbanisme :

- Objet de l'action en justice :  
Refus de permis de construire pour la construction de douze logements au 11 rue de l'Etoile.

Requête en annulation déposée par BOUTIQUE MAISONS le 06/09/2017.

▪ Objet de l'action en justice :

Permis accordé à la Ville le 22/05/2017 pour la couverture de deux terrains de tennis allée du Sauze.

Requête en annulation déposée par JLB TASSIN (M. Jean-Luc BLANC) le 06/09/2017.